

# Katja Hanska Healing Energy

Praticienne D.T.M.A. – Désensibilisation des Traumatismes par les Mouvements Alternatifs  
Psychothérapies Énergétiques Alternatives – Gestion du Stress & Libération Émotionnelle  
Thérapies Psychocorporelles Énergétiques Chinoise & Tibétaine  
12 Avenue des Anglais 06400 Cannes – SIRET 417 536 158 00047 – TVA FR 53417536158  
Mobile : +33 0 619 63 91 46 – [www.katjahanska.com](http://www.katjahanska.com) [contact@katjahanska.com](mailto:contact@katjahanska.com)

## Avertissement Important

Chers Lecteurs,

*Pour votre information, l'exercice de ma profession de "psycho-énergéticienne, praticienne D.T.M.A." est soumise à une éthique, des règles, des devoirs et des obligations. J'ai été formée pour pratiquer un accompagnement psychoénergétique global dont les principes fondamentaux reposent sur la psychologie conventionnelle, les thérapies comportementales, les techniques de la psychologie énergétique, les pratiques du coaching intégratif, les neurosciences, les médecines traditionnelles chinoise, japonaise et tibétaine. J'apporte à ces savoirs tout ce que je considère être utile et bienfondé dans le but d'améliorer, de soutenir et de maintenir une bonne santé physique, mentale et spirituelle.*

*En dépit d'une solide formation, de la pratique et de l'expérience que nécessitent de telles activités, je ne suis pas médecin, je ne prétends pas l'être et ne dois pas être considérée comme tel. Je ne prescris pas : je suggère. J'invite : je n'impose pas. Mes "clients" ne sont pas des "patients" : ils sont "impatients" d'être soulagés. Je recommande des principes de maintien de la santé et j'incite à la responsabilité de soi. Mes suggestions ne sont jamais médicamenteuses, et mes "consultations" ne sont pas "conventionnées", seules quelques mutuelles prennent en charge les dépenses de soins de médecines alternatives selon le contrat de l'assuré. Enfin, je ne suis affiliée à aucune secte et ne cherche à convertir quiconque à quoi que ce soit.*

*De ce fait, et par essence, telles qu'elles sont légiférées en France, ces activités s'apparentent à des "**Pratiques de Soins Non Conventionnelles**" ou "PSNC". Dans certains cas, il peut arriver que la demande, le besoin ou la situation du consultant dépasse le cadre de mes activités d'aide relationnelle et/ou psychoénergétiques. Dans pareil cas, j'inviterais le consultant à se référer à un professionnel de la santé mentale : psychiatre, psychologue, psychothérapeute, ou tout autre généraliste ou spécialiste de médecine conventionnelle.*

*Katja Hanska*